FE.-REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET Nº 2000-121 DU 9 MARS 2000

portant approbation du budget prévisionnel de l'Office Béninois de Sécurité Sociale (O.B.S.S.) pour l'exercice 2000.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin;
- Vu la Loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique;
- Vu l'Ordonnance n° .73-3 du 17 janvier 1973 portant création et organisation de l'Office Béninois de Sécurité Sociale ;
- Vu la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu le Décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le Décret n° 96-608 du 27 décembre 1996 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative;
- **Sur** rapport du Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 02 février 2000 ;

. . . / . . .

DECRETE:

<u>Article 1er</u>.- Est approuvé, le budget prévisionnel de l'Office Béninois de Sécurité Sociale (O.B.S.S.) pour l'exercice 2000, tel qu'il figure en annexe à ce Décret.

Article 2 .Le présent Décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 9 Mars 2000

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, du Plan, du Développement et de la Promotion de l'Emploi,

Imorrof &

Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre des Finances, et de l'Economie,

Abdoulaye BIO-TCHANE-

Le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative,

Ousmane BATOKO .-

AMPLIATIONS: PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4 MFE 4 MFPTRA 4 AUTRES MINISTERES 17 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGDDI-DGID 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 JO 1.